

COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2018

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Yves MAUSSERT, Fabrice RENCUREL, Michel FOURRIER, Jérôme ZANELLA.

Excusée : Cécile BRAIDA.

Arrivée de M. Jérôme ZANELLA au point 3 de l'ordre du jour.

Secrétaires de séance : M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour et propose de rajouter : Contrat de fourniture bois décheté : avenant n°2 au contrat avec l'actualisation du prix pour la saison 2018-2019 ; Virage des Rimets : achat de parcelle pour finaliser les accords avec les propriétaires ; Contrat de travail pour la gestion du refuge et le transport des repas des restaurants scolaires.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

1. Avenant 2 au contrat de fourniture bois décheté pour la chaufferie : mode de calcul de la révision de prix

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché de la fourniture en bois décheté a été attribué à l'entreprise Barraquand le 30 octobre 2014. Le contrat prévoit au chapitre « 9.2 Révision des prix » le mode de calcul suivant :

$$P_n = P_0 \times (0,4 \frac{P_{bn}}{P_{b0}} + 0,15 \frac{I_{sn}}{I_{s0}} + 0,15 \frac{I_{mn}}{I_{m0}} + 0,30 \frac{I_{tn}}{I_{t0}})$$

Ce mode de calcul de révision de prix n'étant plus utilisé par Fibois, il a été décidé en conseil municipal du 05 octobre 2016 :

- de modifier la formule de révision comme suit :

$$\text{Prix } n+1 = \text{Prix } n \times (0,4 \times \left(\frac{I_{bn}}{I_{bn-1}}\right) + 0,15 \times \left(\frac{I_{sn}}{I_{sn-1}}\right) + 0,15 \times \left(\frac{I_{mn}}{I_{mn-1}}\right) + 0,3 \left(\frac{I_{tn}}{I_{tn-1}}\right))$$

- que la formule d'indexation sera encadrée entre 0% et 2.5% . :

Evolution <0% : le prix de vente reste inchangé

Evolution entre 0% et 2.5% : application de la formule de révision

Evolution > 2.5% rencontre entre les 2 parties

Monsieur le Maire informe que cette formule de révision n'est plus à ce jour utilisée car ne tenant pas compte du coût des plateformes, Fibois utilise dorénavant la formule ci-dessous :

$$\text{Prix } n+1 = \text{Prix } n \times (0,15 + 0,25 \times \left(\frac{I_{bn}}{I_{bn-1}}\right) + 0,15 \times \left(\frac{I_{sn}}{I_{sn-1}}\right) + 0,15 \times \left(\frac{I_{mn}}{I_{mn-1}}\right) + 0,3 \left(\frac{I_{tn}}{I_{tn-1}}\right))$$

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés décide :

- d'appliquer la formule de révision proposée :

$$\text{Prix } n+1 = \text{Prix } n \times (0,15 + 0,25 \times ((I_{bn})/(I_{bn-1})) + 0,15 \times ((I_{sn})/(I_{sn-1})) + 0,15 \times ((I_{mn})/(I_{mn-1})) + 0,3 ((I_{tn})/(I_{tn-1})))$$

- que la formule d'indexation sera encadrée entre 0% et 2.5% . :

Evolution <0% : le prix de vente reste inchangé

Evolution entre 0% et 2.5% : application de la formule de révision

Evolution > 2.5% rencontre entre les 2 parties

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au contrat de fourniture de bois

2. Actualisation du prix du contrat de marché de fourniture pour la chaufferie

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal que le marché de la fourniture en bois déchiqueté a été attribué à l'entreprise Barraquand le 30 octobre 2014.

Il a été demandé à FIBOIS, comme l'année dernière de nous communiquer l'évolution de prix de vente de bois déchiqueté. Il s'avère qu'après avoir appliqué la nouvelle formule de révision on obtient une évolution de 0.41%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide que le prix pour la saison de chauffe 2018-2019 sera de 26.75€ MAP.

3. Contrat de fourniture d'électricité pour les téléskis

Arrivée de M. Jérôme ZANELLA

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au 31 décembre 2015 les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36KVa ont été supprimés, conformément à l'article L. 337-9 du code de l'énergie, ainsi qu'aux dispositions figurant à l'article 25 de la loi relative à la consommation de 2014. Le contrat des téléskis est de 54 KVa.

Lors du conseil municipal du 16 octobre 2015, le conseil municipal a décidé de signer l'offre de la société ENALP.

Monsieur le Maire donne lecture des propositions obtenues, à savoir d'ENALP et d'Électricité de Savoie.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents accepte la proposition d'ENALP et autorise monsieur le Maire à signer le contrat pour une durée de 37 mois sans option.

4. Charte en faveur d'un éclairage raisonné

Le Parc naturel régional du Vercors, par courrier en date du 9 octobre, nous informe que dans le cadre de son projet de Territoire à Energie Positive (TEPos), il mène une action sur la préservation et la valorisation du ciel nocturne dans la logique d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse.

Ce projet a pour ambition de créer une Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) s'appuyant sur la qualité de ciel déjà exceptionnelle de la réserve naturelle des Hauts plateaux du Vercors.

Un premier travail de mesures sur le site et de modélisation, mené par le bureau d'étude DarkSkyLab, a permis de confirmer la faisabilité du projet. En effet, le ciel nocturne de la Réserve naturelle des Hauts plateaux et des communes environnantes est de très bonne qualité et répond aux exigences d'une RICE.

L'engagement que nous propose le Parc est la signature d'une charte en faveur d'un éclairage raisonné, avec des recommandations qui pourraient être prises en compte lors de futurs travaux.

Monsieur le Maire donne lecture de la charte.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents cette charte et mandate monsieur le Maire pour la signer.

5. Travaux dans les bâtiments

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le mode de production d'eau chaude au refuge est contraignant. Il s'agit d'une chaudière alimentée par des bouteilles gaz. Il est proposé d'étudier la faisabilité de supprimer cette chaudière et les bouteilles pour les remplacer par des ballons d'eau chaude.

Cela nous supprimerait la vérification gaz, le contrôle annuel de la chaudière et la difficulté de remplacer les bouteilles de gaz en hiver.

Un devis a été demandé à l'entreprise Aquatub pour des cumulus électriques et celui-ci s'élève à 2 896 € HT

Le conseil demande de regarder la faisabilité de raccordement à la chaufferie pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage du bâtiment. Un rendez-vous sera pris avec les Ets Glénat qui ont installé le réseau de chaleur en vue de cette extension du réseau et un nouveau devis sera demandé à Aquatub pour les mêmes travaux.

6. Livret du centenaire : les Poilus de notre vallée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur le travail engagé pour la commémoration du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918..

Le très gros travail de recherche effectué par Mme Annie GLENAT et M. Jean-Luc DESTOMBES à partir des noms des soldats inscrits sur les monuments aux morts des communes de Rencurel, St Julien et St Martin-en-Vercors fera l'objet de l'édition d'un livre de 256 p (format A5).

Le coût de reproduction du livret est de 10 €. Monsieur le Maire propose d'acheter au groupe patrimoine 33 livrets que la commune offrira aux résidants de la commune qui en feront la demande, soit une dépense de 330 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents se prononce en faveur de cette proposition.

7. Décision modificative

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative du budget de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de la décision modificative suivante :

Compte 6574 : + 330 €

Compte 60611 : - 330 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer une décision modificative du budget de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de la décision modificative suivante :

Compte 6541 : + 1 260 €

Compte 6063 : - 1 260 €

8. Achat de parcelle

Monsieur Christian Stanzer, 1^{er} adjoint, rappelle les travaux d'élargissement de l'intersection de la route des Rimets avec la route de Presles. Il propose l'achat de la parcelle 272 pour finaliser l'accord avec les propriétaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents propose d'acheter cette parcelle au même prix que d'autres ayant trait à la voirie communale, soit à 0.25 €/m²

Le conseil municipal mandate monsieur le Maire pour passer tous les actes nécessaires.

9. Gestion du refuge du Col de Romeyère et du transport des repas des restaurants scolaires

Monsieur Pilarski, 2^{ème} adjoint, rappelle la convention signée avec le Centre La Matrassière pour la fourniture des repas des restaurants scolaires de la commune. Il informe le Conseil Municipal des entretiens qui ont été effectués avec les personnes candidates au transport des repas pour les restaurants scolaires, entre St Julien-en-Vercors et Rencurel.

Monsieur Pilarski Patrick propose de retenir la candidature de madame Dominique Fabritz pour un total de 15h.

Le Conseil municipal, se prononce à la majorité des présents, en faveur de cette proposition.

10. Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du déroulement de la cérémonie du 11 novembre dans les 3 villages et invite les élus à y participer.

Séance levée à 21h00

Prochain conseil : 13 novembre 2018 à 19h